

Bordeaux en faveur d'un grand service de l'eau et de l'assainissement en rÃ©publique

Dossier de la rÃ©daction de H2o
July 2011

Le

Conseil de la CommunautÃ© urbaine de Bordeaux a votÃ© le 8 juillet le principe de la mise en place d'une rÃ©gie publique pour le service de l'eau et de l'assainissement Ã l'horizon 2018/2019. 63 conseillers communautaires ont votÃ© en faveur de cette proposition (groupes Parti Socialiste et apparentÃ©s, Parti Communiste et Europe Ã‰cologie les Verts), le groupe CommunautÃ© d'Avenir qui rÃ©unit 57 Ã©lus ayant de son cÃ´tÃ© fait le choix de l'abstention. Une deuxiÃ“me dÃ©libÃ©ration posant le principe d'une dÃ©lÃ©gation de service de transition, d'une durÃ©e de 6 ans, pour le service de l'assainissement a Ã©galement Ã©tÃ© votÃ©e : vote pour des Ã©lus socialistes et communistes (54 voix au total), abstention des groupes CommunautÃ© d'avenir et Europe Ecologie Les Verts (66 abstentions).

Au-delÃ de la mise en place d'une rÃ©gie publique, les Ã©lus communautaires ont Ã©galement dÃ©cidÃ© de mettre Ã profit la pÃ©riode 2013-2018 pour organiser la montÃ©e en puissance des services communautaires et actÃ©, Ã cet effet, un renforcement des effectifs de la direction de l'Eau et de l'Assainissement. Ils ont Ã©galement validÃ© le principe d'une association de la sociÃ©tÃ© civile - usagers, associations - Ã la future gouvernance du service de l'eau et de l'assainissement. "Ces deux dÃ©libÃ©rations procÃdent d'une mÃ¢me ambition et de la conviction que l'eau constitue un bien commun, constitutif de notre patrimoine collectif, dont le service public doit se rÃ©approprier les enjeux de gestion et de gouvernance. C'est Ã©galement un bien prÃ©cieux, imposant un investissement sur un temps long qui ne peut Ãªtre complÃ¢tement intÃ©grÃ© dans les dÃ©lÃ©gations de service public", a prÃ©cisÃ© Vincent Feltesse, prÃ©sident de la CommunautÃ© urbaine de Bordeaux, au moment des dÃ©bats.Â

Le choix de la rÃ©gie publique

- L'exploitation directe par l'autoritÃ© organisatrice constitue aujourd'hui, aux yeux de la CommunautÃ© urbaine et aprÃ¨s un important travail de fond - production d'un livre blanc puis d'un livre vert, confrontation de diffÃ©rents scÃénarios - une rÃ©ponse adaptÃ©e et durable aux multiples enjeux de gestion de cette ressource vitale qu'est l'eau potable. MÃªme s'il est incontestable que la CommunautÃ© urbaine s'est donnÃ© les moyens, depuis 2005, sous les prÃ©sidences successives d'Alain Rousset puis de Vincent Feltesse, d'assumer pleinement sa mission d'autoritÃ© organisatrice, mÃ¢me si les Ã©lus constatent que les relations contractuelles avec le dÃ©lÃ©gataire se sont incontestablement professionnalisÃ©es et clarifiÃ©es, permettant un rÃ©Ã©quilibrage des intÃ©rÃªts des parties, il convient Ã prÃ©sent d'Ã©tendre ces progrÃ¨s Ã la maÃ©trise technique du service. La collectivitÃ© souhaite en ce sens exercer complÃ¢tement ses responsabilitÃ©s sur les questions d'Ã©conomie de la ressource, de qualitÃ© de l'eau consommÃ©e (et de potabilitÃ©), de gestion du risque inondation, de maintien de la bonne qualitÃ© Ã‰cologique des masses d'eau (traitement des mÃ©taux lourds et des rejets mÃ©dicamenteux...), de maÃ©trise de la facture d'eau.

Une délégation de service public, renouvelée et transitoire, pour l'assainissement - Le recours à une délégation de transition, qui a également été voté, s'inscrit dans la perspective d'un retour en régime à l'horizon 2018/2019. Conclue pour une durée de 6 ans à partir du 1er janvier 2013, cette délégation aura la nature d'un contrat d'affermage, mais sera très profondément renouvelée par rapport au contrat actuellement en vigueur. Les principales caractéristiques de cette future organisation :

- le maintien d'une gestion unique des services de l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales urbaines ;
- une rémunération du futur délégataire substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service ;
- une gouvernance élargie donnant toute sa place aux usagers et aux associations.

Un

cahier des charges ad hoc mettra par ailleurs la barre très haut, notamment en matière d'excellence environnementale. Le futur contrat imposera enfin la création d'une structure juridique strictement dédiée à l'exploitation du service et dotée de la personnalité morale.

À CHIFFRES CLÉS

1992, la Communauté urbaine de Bordeaux a attribué à Lyonnaise des eaux une concession pour gérer le service d'eau potable expirant le 31 décembre 2021. La CUB est également liée à Lyonnaise de Eaux par un contrat d'affermage du service d'assainissement mis en place le 1er janvier 1993, qui s'achèvera le 31 décembre 2012. Sous la présidence d'Alain Rousset, puis de Vincent Feltesse, différents avenants à ces contrats se sont notamment soldés par une révision à la hausse de 233 M€, des engagements de Lyonnaise des Eaux sur la période 2006-2021, dans le

cas du contrat de concession du service de l'eau et de l'ordre de 46 Mâ,¬, dans le cas du contrat d'affermage du service de l'assainissement.

Eau

- CapacitÃ© thÃ©orique de production en pointe de 242 000 m3/jour. 3,56 â,¬ TTC /m3 pour une facture moyenne de 120 m3 au 01-01-2011 (1,35 â,¬ TTC/m3 pour la redevance assainissement). 73,5 Mâ,¬ de chiffre d'affaires 2010 (dont 61,7 Mâ,¬ pour la rÃ©munÃ©ration de Lyonnaise des Eaux).

Assainissement

- Â 239 000 abonnÃ©s fin 2010. 6 stations d'Ã©puration d'une capacitÃ© thÃ©orique de 980 000 Ã©quivalents habitants. 3 900 km de rÃ©seaux eaux usÃ©es et eaux pluviales, dont 790 km unitaires. 120 Mâ,¬ pour le budget consolidÃ© du service assainissement collectif plus assainissement pluvial (44,3 Mâ,¬ parÃ§us par Lyonnaise des Eaux).

CommunautÃ© urbaine de Bordeaux - 08-07-2011